



N°2020 00511 PF/TEXFORCES-BF/DG

COMMUNIQUE

Dans le cadre du renforcement des capacités de production de son atelier de confection, Textile des Forces du Burkina Faso (TEXFORCES-BF) souhaite recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour le recrutement de divers profils saisonniers conformément au tableau ci-dessous :

N°	PROFILS	DIPLÔMES EXIGES	NOMBRE DE POSTES
1.	Opérateurs de confection /Assemblage	CAP, CQP, BQP en Métiers de la mode ou une attestation de formation en couture-Vêtement flou ou tailleur ou tout autres diplôme équivalent. Avoir une expérience dans la couture d'au moins un (01) an.	372
2.	Designer/Concepteur spécialisé en mode	Bac+2 en stylisme-modélisme, design de mode, conception de vêtements ou habillement industriel, Génie textile avec spécialisation en confection ou toute autre formation équivalente en conception et développement de vêtements avec une maîtrise professionnelle des logiciels de CAO habillement.	01
3.	Opérateurs de repassage	CAP, CQP ou attestation de formation en couture ou attestation de travail justifiant des connaissances certaines dans le domaine du repassage ou de la blanchisserie Avoir une expérience dans le repassage d'au moins un (01) an.	24
4.	Opérateurs de finition en confection	CAP, CQP ou Aattestation de formation en couture ou attestation de travail justifiant des connaissances certaines dans le domaine des finitions des vêtements.	84

N°	PROFILS	DIPLÔMES EXIGES	NOMBRE DE POSTES
		Avoir une expérience dans la finition des vêtements d'au moins un (01) an.	
5.	Brodeurs industriels	CAP/CQP en broderie ou attestation de formation ou attestation de travail justifiant des connaissances certaines dans le domaine de la broderie industrielle. Avoir une expérience dans le domaine de la broderie d'au moins un (01) an.	02
TOTAL			483

1. NATURE ET DURÉE DU CONTRAT

Les candidats seront recrutés dans le cadre d'un **contrat de travail à durée déterminée (CDD) à caractère saisonnier**, d'une durée de **six (06) mois**, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Burkina Faso.

Le contrat précisera notamment les conditions de travail, la rémunération, les horaires et les obligations professionnelles du travailleur.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Peuvent faire acte de candidature :

- les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè ou remplissant les conditions légales pour exercer un emploi au Burkina Faso âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2026, titulaires du diplôme requis, justifiant d'une expérience avérée dans le profil postulé, à la date de clôture de la réception des dossiers physiques et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme de trois (03) mois au moins ou avec sursis de dix-huit (18) mois au moins ;
- avoir une expérience avérée dans le domaine postulé ;
- être capable de travailler en équipe ;
- être disponible pendant toute la durée du contrat ;
- être apte à travailler dans un environnement industriel ;
- être discipliné(e), assidu(e), ponctuel(le) et respectueux(se) des consignes de travail et de sécurité.

Une expérience professionnelle dans un atelier de confection industrielle ou semi-industrielle constitue un atout.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une (01) demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée au camarade Directeur Général de TEFORCES-BF, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris son numéro de téléphone ;
- un (01) extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une (01) photocopie légalisée du diplôme requis ;
- les copies des certificats ou attestations de stage ou de travail dans l'emploi postulé, daté et signé précisant l'expérience du candidat, s'il y a lieu ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB), de la Carte d'identité AES ou du passeport en cours de validité.

NB : Les candidats ne disposant pas de diplôme ou de certificat ou d'attestation de formation dans l'emploi postulé mais justifiant d'une expérience pratique avérée sont également encouragés à faire acte de candidature.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires et affecté à Bobo-Dioulasso.

4. DATE ET LIEUX DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et lieux ci-après :

Période : 19 au 30 octobre 2026

Jours de réception : du lundi au vendredi

Heures : de 8h à 14h

Lieux :

- a) Bureau de TEFORCES-BF à Ouagadougou, Immeuble Walkim Tower à Samandin, Arrondissement N°1, sis à la mosquée de vendredi à côté de Korea Motors en face de la station OTAM.**
- b) Site de TEFORCES-BF à Bobo-Dioulasso, sis à Logofourousso.**

Pour tout besoin d'informations complémentaires, veuillez contacter TEFORCES-BF, Tel : (+226) 72706352/ 64749812/79904742.

5. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le test comporte deux (02) phases qui se déroulent uniquement à Bobo-Dioulasso :

Une phase de sélection des dossiers et une phase pratique.

seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour la suite du processus

L'épreuve pratique est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire et consistera en un test pratique dans chaque domaine, s'il y a lieu.

L'accès à la salle de test pratique est subordonné à la présentation du récépissé physique de dépôt du dossier et de la CNIB ou du passeport ayant servi au dépôt du dossier.

Les dates, lieux et chronogramme d'administration des tests pratiques seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h30 le jour de l'administration des tests pratiques.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Tout dossier incomplet ou comportant de fausses informations pourra être rejeté.
- Aucun frais ne sera exigé des candidats au titre du dépôt ou de l'examen des candidatures.
- La sélection se fera sur la base des compétences, de l'expérience, des résultats aux tests et des besoins de production de TEFORCES-BF.
- Le fait d'être présélectionné ou de participer au test ne constitue pas une garantie de recrutement.
- Les candidats retenus devront se conformer aux procédures de travail et aux consignes de sécurité de TEFORCES-BF.
- Les personnes recrutées devront être disponibles à compter de la date qui leur sera communiquée par la Direction Générale.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les listes des candidats retenus seront communiquées par les voies officielles de TEFORCES-BF.

Les candidats retenus seront ensuite invités à accomplir les formalités administratives et contractuelles nécessaires à leur prise de service.

Bobo-Dioulasso, le 12 octobre 2026



Directeur Général

[Signature]
Karzoun Eugène SONDO